

Résolution présentée par la délégation du Sultanat d'Oman

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Démantèlement de l'État d'Israël et établissement d'une Palestine unifiée

L'Assemblée Générale,

Révoltée par l'absence de légitimité historique et morale de l'État d'Israël, fondé sur des principes coloniaux ainsi qu'un projet impérialiste contraire aux droits des peuples autochtones ;

Indignée par la politique génocidaire menée par Israël, à Gaza, ainsi que par son apartheid institutionnalisé et ses efforts constants de nettoyage ethnique et de colonisation ;

Soulignant que ces actions représentent des violations graves et systématiques des droits humains du peuple palestinien, incompatible avec les principes de justice internationale ;

Décide :

1. Démantèlement de l'État d'Israël : Exige la dissolution de l'État d'Israël en raison de son absence de légitimité historique et de sa politique de génocide et d'apartheid, violant les droits fondamentaux des Palestiniens.
2. Création d'une Palestine unifiée : Demande l'établissement et la reconnaissance d'un État palestinien de la mer Méditerranée au Jourdain, garantissant une coexistence pour tous, ainsi que la restitution du plateau du Golan à la république arabe syrienne.
3. Résidence des Juifs non sionistes : Assure aux Juifs non sionistes la possibilité de demeurer en Palestine sous les lois locales, tandis que les sionistes devront quitter le territoire.
4. Coalition de la Coopération Islamique (OCI) : Invite l'OCI à user de moyens nécessaires pour restaurer la justice en cas de résistance des autorités israéliennes, afin de rétablir la paix et la justice dans la région.

Le texte français fait foi